

La Pharmacopée des pauvres du professeur Nicolas Jadelot à Nancy en 1784-1785 *

par Pierre LABRUDE ** et Nicolas DIDELOT ***

Au cours des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles, paraissent de nombreux ouvrages consacrés à la médecine et à la pharmacie des pauvres. Destinés à aider les personnes charitables et les religieux dans leur œuvre de bienfaisance, ils obéissent aussi à une préoccupation de tous les temps, qui est de réaliser des médicaments simples et peu coûteux, donc à la portée du plus grand nombre. Ce souci d'aide aux déshérités s'est accru au cours des siècles jusqu'à la Révolution.

C'est en effet peu avant la Révolution, en 1785, que paraît à Nancy, chez l'éditeur H. Haener, en 212 pages *in octavo*, l'ouvrage du professeur Nicolas Jadelot, généralement présenté sous le nom abrégé de *Pharmacopée des pauvres*. En réalité, son titre complet est *Pharmacopée des pauvres ou formules des médicamens les plus usuels dans le traitement des maladies du peuple avec l'indication des vertus de ces médicamens et des maladies auxquelles ils conviennent, ouvrage destiné aux hôpitaux, maisons de charité et à toutes les personnes qui veulent soulager les pauvres*. Le but ou plutôt même les buts que s'est assignés son auteur apparaissent clairement à la lecture de ce titre.

Avant de présenter cet ouvrage, dont il est encore quelquefois question, mais qui ne nous semble pas avoir fait l'objet d'une étude détaillée, si ce n'est dans l'une des parties de la récente thèse de l'un d'entre nous (7), d'en faire une analyse, de le comparer à des ouvrages similaires ou contemporains et de conclure sur ce que nous semble être en réalité l'ouvrage de Nicolas Jadelot et quelle a pu en être l'utilité, envisageons d'abord succinctement les origines et la biographie de ce médecin, professeur à la Faculté de médecine de Nancy.

Les origines familiales de Nicolas Jadelot (5, 7, 8, 12, 17)

Le premier membre de la famille à nous intéresser est André Jadelot, sur lequel nous ne sommes qu'assez peu renseignés. Nous savons qu'il est né à Dieuze, situé à une trentaine de kilomètres à l'Est de Nancy dans une région de salines, y a été baptisé le 29 décembre 1660, et que le 8 mars 1688, il est apprenti chez Antoine Parterre à Nancy,

* Comité de lecture du 17 octobre 2009.

** 18, avenue Sainte-Anne, 54520 Laxou.

*** 10, rue du Four, 88000 Épinal.

maître apothicaire et apothicaire de Sa Majesté (16). Reçu maître, André Jadelot exerce son métier d'apothicaire à Dieuze jusqu'en 1718, année où il achète pour 4600 livres une charge de receveur des finances du roi. Il s'installe alors à Pont-à-Mousson, qui est sans doute le lieu d'exercice de sa nouvelle activité, peut-être aussi pour permettre à ses enfants de suivre les enseignements de l'université. Père de quatre enfants, André Jadelot meurt à Pont le 2 juin 1746.

Son fils aîné, Joseph, est né à Dieuze le 25 avril 1700. Il suit sa famille à Pont-à-Mousson, et la première mention que nous connaissons de sa présence à l'université est la soutenance de sa thèse de baccalauréat en médecine le 23 avril 1723. Licencié le 10 juillet de cette même année, il soutient sa thèse de doctorat le 24 février 1724 et, le 7 mars suivant, il passe les épreuves du concours ouvert pour la succession du professeur Pacquotte à la Faculté de médecine. Ayant été reçu, il est nommé professeur d'anatomie. Doyen le 19 juillet 1757, Joseph Jadelot est anobli par Stanislas le 16 octobre 1764. Louis XV ayant décidé le transfèrement de la Faculté de Pont-à-Mousson à Nancy à la suite de la mort du duc-roi Stanislas en 1766, la dernière manifestation qui y a lieu est la soutenance d'une thèse sous la présidence de Jadelot le 28 septembre 1768. Refusant de déménager à Nancy, Joseph Jadelot démissionne et vend sa chaire. Comme son père, il est père de quatre enfants. Il meurt à Pont le 17 février 1769.

Nicolas (ou Jean Nicolas) Jadelot, l'auteur de la *Pharmacopée des pauvres*, est l'aîné des enfants de Joseph. Il naît à Pont le 5 octobre 1738 et suit les traces de son père en étudiant la médecine. Il soutient ses thèses en 1758 et 1759 et se présente en novembre 1763 au concours de recrutement organisé pour une des chaires de la Faculté. En dépit de la délicate situation consécutive au fait qu'il est le fils du doyen, et des embûches liées à un vieil antagonisme opposant le doyen Joseph Jadelot au président du Collège royal de médecine de Nancy, le docteur Charles Bagard (1696-1772), Nicolas Jadelot est reçu et pourvu de la chaire d'anatomie et de physiologie par lettres patentes de Stanislas en date du 27 novembre. Son exercice professoral va couvrir la période française, nancéienne et pré-révolutionnaire de la Faculté de médecine de l'Université de Lorraine.

À Nancy, à partir de 1768, il faudra à la Faculté tenir son rang vis-à-vis des ambitions du Collège royal, et Jadelot y participe activement. Sans en avoir le titre, il fait fonction de doyen en 1791. Plusieurs de ses travaux figurent toujours actuellement dans les ouvrages de biographie et d'histoire médicales (5, 12). Il convient en particulier de citer, outre la *Pharmacopée des pauvres*, le *Tableau de l'économie animale* (1769), le mémoire *De la cause de la pulsation des artères* (1771), le très célèbre *Cours complet d'anatomie* (1773) avec des planches en couleur de Gautier d'Agoty, resté inachevé, et enfin *l'Adresse à nos seigneurs de l'assemblée nationale sur la nécessité et les moyens de perfectionner l'enseignement de la médecine* (1790). Nicolas Jadelot meurt à Nancy le 25 juin 1793.

Comme ses ascendants, Nicolas Jadelot a un fils qui embrasse la profession médicale. Jean-François Nicolas Jadelot (1771-1855) mènera à Paris une brillante carrière qui le conduira à l'Académie de médecine. Comme son père, il est l'auteur d'un ouvrage sur les médicaments (*De l'art d'employer les médicamens*) paru en 1805, et, vu son prénom, il est souvent confondu avec son père et leurs ouvrages respectifs également, d'autant plus qu'il fait paraître en l'an VIII (1800) une nouvelle édition de la *Pharmacopée des pauvres* (Haener, Nancy, in octavo, 214 pages). Cette seconde édition ne diffère pas de la première.

La Pharmacopée des pauvres...

L'exemplaire étudié est celui qui est conservé dans le fonds ancien de la Bibliothèque publique de Nancy, coté 1640. Il s'agit d'un *in octavo* de 20 cm sur 12, comportant 212 pages et daté de 1784-1785. Nous verrons pourquoi plus loin. L'introduction est constituée d'une page de garde et d'un texte correspondant à ce que nous appelons aujourd'hui avant-propos. La page de garde comporte le titre complet de l'ouvrage et sa finalité, divers titres de son auteur dont sa fonction de médecin de l'hôpital Saint-Charles de Nancy et son titre d'associé régnicole de la Société royale de médecine de Paris, le nom et l'adresse de l'imprimeur, le très réputé Haener, 337, rue Saint-Dizier, et la mention de l'année, ici 1784.

L'avant-propos, que Jadelot intitule "En publiant ces formules", est de deux pages. L'auteur y expose d'abord en une courte phrase l'inutilité de discuter de l'avantage ou de l'inconvénient de mettre la médecine à la portée de tous. Il évoque ensuite le "goût du public pour la médecine familière et domestique", le succès

important qu'ont obtenu des ouvrages rédigés dans ce but et la nécessité d'ouvrages permettant de "traiter les maladies sans être médecin". Il précise ensuite ses buts qui sont d'accroître les facilités des personnes "charitables et ministrantes" qui s'occupent des pauvres des villes et des campagnes, et de "diminuer les abus" en leur proposant des "formules simples et d'usage sûr" aux indications médicales "clairement précisées". C'est pourquoi une "table des maladies" fait suite à ces formules qui, précise-t-il à la fin, ont été mises au point pour l'hôpital Saint-Charles de Nancy, où lui-même exerce. Jadelot s'adresse aussi à ses confrères en sollicitant leur critique constructive et leur aide. Il termine en indiquant que son travail sera utile, comme son titre le mentionne, dans les "hôpitaux et maisons de charité", ainsi "qu'à toutes les personnes qui veulent soulager les pauvres". À ce sujet, il signale les consultations gratuites proposées à Nancy tous les samedis matin à 10 heures par les praticiens du Collège royal de médecine aux pauvres des campagnes. Il souligne enfin la délibération des apothicaires nancéiens qui collaborent depuis 1764 à cette œuvre officielle de charité publique. Nicolas Jadelot n'oublie sans doute pas ici qu'il est le petit-fils d'un apothicaire ayant été élève à Nancy, et cette remarque est peut-être également la marque d'une volonté de bonnes relations entre la

PHARMACOPÉE DES PAUVRES

O U



FORMULES DES MÉDICAMENS

LES PLUS USUELS DANS LE TRAITEMENT
DES MALADIES DU PEUPLE,

Avec l'indication des vertus de ces Médicamens, de la manière de les employer, & des Maladies auxquelles ils conviennent.

OUVRAGE destiné à servir aux Hôpitaux, Maisons de charité, & à toutes Personnes qui veulent soulager les Pauvres.

PAR M. JADELOT, Professeur de la Faculté de Médecine en l'Université de Nancy, Médecin de l'Hôpital St. Charles, Membre de l'Académie & du Collège de Médecine de la même Ville, Associé régnicole de la Société Royale de Médecine de Paris.

A N A N C Y,

Chez H. HÆNER, Imprimeur Ordinaire du Roi,
Rue St. Dizier, N^o. 337.

M. D C C. L X X X I V.

Page de garde de la Pharmacopée des pauvres.

Faculté de médecine et le Collège royal de médecine. Il apparaît de ce fait nécessaire de donner quelques précisions sur ces deux points.

Le Collège royal de médecine a été créé le 15 mai 1752 par Stanislas sous l'influence de ses médecins Casten Rönnow et Charles Bagard, déjà cité (4). Cette création suscite l'animosité de la Faculté car les statuts du Collège mentionnent des activités qui empiètent nettement sur ses prérogatives, en particulier en matière d'enseignement. Ils manifestent aussi une volonté d'abaissement de la Faculté par la manière dont les professeurs sont agrégés au Collège. Aussi les relations sont-elles longtemps conflictuelles entre le Collège et son président Bagard, et la Faculté et son doyen Joseph Jadelot. Elles s'améliorent avec les années. Parmi les missions du Collège royal figure la tenue de consultations gratuites destinées aux pauvres des campagnes et ayant lieu tous les samedis matin dans ses locaux. Ces consultations débutent dès juillet 1752, donc très vite après sa création, et se poursuivent jusqu'à la disparition de l'institution en 1793. La question de la fourniture de médicaments se pose immédiatement, mais elle n'est réglée que le 8 mai 1764 par une délibération du corps des apothicaires de Nancy qui s'engagent à fournir gratuitement les médicaments prescrits et s'en répartissent la charge à raison de deux mois de l'année, un d'hiver et un d'été, pour chacun des six membres de la communauté. Nous savons que le système a fonctionné constamment et en connaissons la répartition mensuelle jusqu'à la Révolution (15). Par ailleurs, le jardinier botaniste responsable de l'entretien et des plantations du jardin du Collège, situé rue Sainte-Catherine, a l'obligation de fournir aux pauvres les plantes médicinales prescrites par les médecins à l'issue des consultations. Ces plantes sont destinées à la réalisation de préparations à la maison, comme des tisanes ou des vins médicinaux, et cette obligation du jardinier est encore mentionnée dans un document d'août 1794 (1).

L'ouvrage est constitué de quatre parties. Il est sûr que le projet initial était largement moins ambitieux et ne comportait sans doute que la première partie, jusqu'à la page 128. Nous verrons pourquoi. Après l'introduction présentée ci-dessus, vient la liste des "Formules des médicaments les plus usuels". Elle comprend les différents remèdes proposés, classés par formes galéniques et de rédaction normalisée. Ainsi se succèdent invariablement, pour chaque forme : son nom faisant office de tête de chapitre, suivi souvent, mais pas toujours, de quelques lignes de présentation et d'usage de cette forme, le nom de chacune des formules en italiques, suivi du mode opératoire introduisant les différents composants au fur et à mesure de leur mise en œuvre, et enfin l'indication du remède et son (ou ses) mode(s) d'administration. Ce dernier point n'est toutefois pas toujours précisé.

Se succèdent donc au total et en deux ensembles - nous allons expliquer pourquoi -, 342 formules dans l'ordre, sous les intitulés et en nombres suivants : 12 tisanes auxquelles s'ajoutent l'eau de riz, l'oxycrat, l'oxymel et la décoction blanche ; 10 infusions aqueuses plus l'eau de boule d'acier ou boule de mars, l'eau de chaux, l'eau de goudron et 20 infusions simples ; 7 décoctions et 15 apozèmes, plus l'eau d'orge et 2 hydromels ; 25 vins et vinaigres médicinaux accompagnés de 3 oxymels, de "l'esprit de Minderer" et de la "terre foliée liquide" qui sont des sortes de vinaigres ; 5 infusions spiritueuses, en fait quatre élixirs et une teinture ; 24 boissons vomitives et purgatives de natures diverses (eau, vomitif, potion, médecine, décoction, *etc.*) ; 45 potions et la "mixture tempérante" ; 2 émulsions ; 7 loochs ; 26 poudres et 2 éthiops (ou aethiops ; le mot date de 1752 et désigne des oxydes et sulfures métalliques noirs) ; 40 électuaires, opiates et bols ; 23 pilules ; 26 lavements et un suppositoire ; 6 gargarismes et un collutoire ;

9 collyres et 3 autres formes ophtalmiques ; et enfin 34 “autres remèdes externes d’un usage habituel” : sinapisme, emplâtre, pâte, onguent, liniment, topique, fomentation, etc.

Le premier ensemble de formules se termine à la page 128. L’auteur ajoute alors, page 129, une note explicative “sur la suite de cet ouvrage” dans laquelle il indique qu’en raison d’un incendie survenu chez l’imprimeur le 15 octobre 1784, l’atelier “a été réduit en cendres”, ce qui a suspendu la publication du travail qui devait ne compter que ces 128 pages. Jadelot a donc “profité” de ce contretemps pour communiquer sa pharmacopée à ses confrères et pour la comparer à d’autres ouvrages similaires. Tenant compte des avis des lecteurs et des comparaisons effectuées, il a repris son travail et introduit un supplément qui constitue donc une seconde liste de 48 formules, des pages 130 à 155, et s’intitule “Observations sur la composition des médicaments, avec des corrections et additions à faire à quelques-unes des formules précédentes”. Ces corrections et compléments sont présentés dans le même ordre que dans la première partie et mentionnent la page et bien sûr la formule et l’endroit concernés. Dans un souci de simplicité, nous avons comptabilisé ces formules dans l’énumération présentée ci-dessus. Il s’agit pour l’essentiel d’ajouts, rarement de compléments ou de substitutions qui n’auraient sans doute pas été effectués si l’incendie n’avait pas eu lieu, compte tenu de ce qu’indique la note.

La suite de l’ouvrage comporte deux tables dont on peut penser qu’elles ne faisaient pas non plus partie du projet initial. Il s’agit d’abord d’une “Table relative à la forme et à la composition des médicaments” qui occupe les pages 156 à 169, soit 14 pages où sont présentés tous les noms des médicaments décrits dans l’ouvrage dans leur ordre d’apparition et en intégrant le supplément. C’est ainsi, par exemple, que deux “nouvelles” tisanes introduites en page 131 suivent la décoction blanche de la page 10 et précèdent les infusions aqueuses à cette même page.

La seconde table s’intitule “Table explicative de l’action des médicaments internes et des indications qu’ils peuvent remplir” (pages 170-171). Elle est précédée d’un paragraphe où Jadelot reprend la définition de différents termes employés à l’époque en médecine, tels que “indications simples” et “indications composées”, puis il en vient aux différentes classifications des médicaments selon les écoles. C’est le professeur qui s’exprime ici car la manière est très pédagogique. Jadelot “déroule” alors une liste alphabétique de 68 noms des différents remèdes avec leurs effets, indications et usages, depuis les “absorbans et anti-acides” jusqu’aux “vulnéraires”, de la page 172 à la page 211, soit 42 pages. Si certains termes ont aujourd’hui disparu de notre vocabulaire, beaucoup demeurent, et Jadelot distingue par exemple 4 variétés de diurétiques et 3 de purgatifs. Pour chaque indication, la définition du terme est précisée avec les nuances qui peuvent s’y appliquer, les conditions d’usage et les pages de l’ouvrage où se trouvent les médicaments s’y rapportant. Chaque classe de remède fait ainsi l’objet de plusieurs dizaines de lignes, voire d’une page.

L’ouvrage se termine au bas de la page 212 par la mention “Approbaton et Privilège”, extrait des Registres de l’Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Nancy, la date du 26 mars 1785 et le nom de son secrétaire perpétuel, M. de Sivry. Cette académie a été créée par le duc-roi Stanislas en 1750 pour jouer entre autres le rôle de censeur, et Jadelot en est membre. Notons la date, 1785, alors que la page de titre mentionne 1784, ce qui est bien sûr la conséquence de l’incendie.

Analyse du contenu de l'ouvrage

Parmi les dizaines de formules que contient cette pharmacopée, en présenter certaines plutôt que d'autres relève en partie de l'arbitraire. Aussi allons-nous nous limiter à quelques remarques. Il apparaît immédiatement au lecteur que les formes liquides et buvables sont les premières décrites et sont très nombreuses : tisanes, infusions, décoctions, vins, *etc.* Si beaucoup d'entre elles sont susceptibles d'être réalisées à la maison en raison de la nature de leur véhicule : eau, vin, vinaigre, et des très nombreuses drogues végétales, en partie locales, utilisées, nombre d'entre elles contiennent aussi des produits chimiques comme le nitre (nitrate de potassium), l'esprit de vitriol (acide sulfurique), l'esprit de soufre (anhydride sulfureux, sans doute en solution), la crème de tartre (tartrate acide de potassium) qui nécessiteront la préparation par un apothicaire ou au moins l'achat de produits chez lui ou chez un droguiste dans une ville où ce commerçant existe, ou encore la récupération du produit à la maison lorsque cela est possible, la crème de tartre par exemple dans les dépôts présents dans les tonneaux.

Le second point majeur est l'utilisation très majoritaire de drogues végétales. Cela se comprend parfaitement, car les plantes constituent depuis des siècles la source principale des pharmacopées et, de ce fait, certaines de leurs propriétés pharmacologiques sont assez correctement connues. Leur récolte, leur préparation et leur conservation sont traditionnelles et ne coûtent que du temps. Jadelot "utilise" cependant des drogues étrangères, comme le quinquina, l'ipéca, la cannelle ou les dattes, et donc plus difficiles à obtenir, plus coûteuses et susceptibles de substitutions et falsifications. En comparaison avec l'importante place laissée aux drogues végétales, celle qu'occupent les drogues chimiques, de la chimie que nous appelons minérale et aujourd'hui inorganique, est restreinte car leur nombre est limité, leurs propriétés encore mal connues et leur préparation difficile, d'où leur coût. Enfin, la place qu'occupent les drogues d'origine animale est très restreinte chez Jadelot, ce que nous n'aurions sans doute pas constaté dans les décennies précédentes, ce qui montre l'évolution des croyances, des connaissances et de la pharmacologie. Dans les 372 formules de son ouvrage, l'auteur n'emploie pour l'essentiel que la corne de cerf râpée et son "esprit succiné", la teinture de castoréum, l'éponge et l'os de seiche (pour le goitre), les cloportes pulvérisés, les cantharides, la graisse de porc, le lait de vache, le sucre de lait, le jaune d'œuf et la cire blanche ; les yeux d'écrevisse, utilisés plusieurs fois, étant une concrétion organominérale temporaire du tube digestif de ces animaux. Au total, la *Pharmacopée des pauvres* comporte 348 drogues différentes, en ne comptant qu'une fois chaque plante même si plusieurs parties, feuilles, fleurs, racines, baies, sont employées. Parmi ces drogues, nous n'avons décompté que 42 produits chimiques, là encore en ne comptant qu'une fois chacun mais en différenciant les sels (Duobus, Epsom, Glauber, Saturne, *etc.*) et seulement 13 drogues animales, selon le même procédé.

Par ailleurs, et contrairement à ce que l'on pourrait croire pour un tel ouvrage, beaucoup de formules rassemblent un nombre assez élevé de constituants et les préparations "simples" sont plutôt rares. À titre d'exemple, l'infusion vulnéraire comporte huit principes actifs végétaux (feuilles, sommités et fleurs) et du sucre, marchandise rare et chère qui se trouve essentiellement chez les apothicaires !

Dans ces formules, une place importante est réservée aux boissons vomitives et purgatives et aux lavements qui correspondent à l'application de la théorie des humeurs et rassemblent les différentes et nombreuses médications destinées à lutter contre les vers intestinaux. À leur propos et à l'occasion d'une formule, Jadelot précise que, compte tenu

de l'inconstance de leur action, il convient de disposer de formules nombreuses et différentes. Les opiatés (ou opiates), électuaires - donc étymologiquement forme médicamenteuse "élue, par excellence" - dans lesquels entrait initialement de l'opium, occupent une place significative par leur nombre, 40, qui est le plus élevé et parmi lesquels figure un "opiate des dames de charité". Il faut aussi bien sûr mentionner le "médicament nancéien" : la boule d'acier (13) sous la forme "d'eau de boule", traitement martial et vulnérable dont l'eau constitue la forme normale d'emploi, et de poudre, et ne pas oublier que le goitre est présent presque partout, d'où la "poudre contre le goitre" riche de dix constituants et que seul un apothicaire peut préparer vu sa composition et l'origine des constituants.

Nous n'oublierons pas les préparations antiscorbutiques (apozème, vins, gargarisme), le mot scorbut "englobant" à ce moment les différentes affections buccales, et la présence de thériaque dans le vin thériaque (thériaque dans du vin vieux), l'eau thériaque, l'élixir de longue vie, etc. L'absence de précision sur la composition de cette thériaque semble indiquer qu'il ne s'agit pas de la thériaque "diatessaron" qui ne comporte que quatre composants et qui de ce fait est appelée par erreur "thériaque des pauvres" (9). Nous croyons aussi que certains remèdes externes et leurs indications sont intéressants à signaler : sinapisme, emplâtre vésicatoire, fomentation émolliente, onguents contre la "galle", les engelures, les dartres, les "hémorroïdes", les poux, la teigne ou les cors aux pieds... Après les opiates, ce sont eux les plus nombreux (34 formules).

Bien sûr, certaines préparations ont survécu au XVIII^{ème} siècle et à Jadelot, et se retrouvent encore aujourd'hui dans des formulaires comme le célèbre ouvrage de François Dorvault, *L'Officine*, dont nous avons utilisé l'édition de 1923 (6). Ceci n'est pas étonnant puisque Jadelot n'a pas fait œuvre d'innovateur mais a repris des formules qui lui semblaient acceptables pour son projet. Si les vins médicinaux ont disparu – ou sont devenus des apéritifs –, de nombreuses tisanes et infusions (tilleul, camomille par exemple) sont encore utilisées. Par ailleurs l'eau de riz, le son et l'élixir de longue vie sont encore employés au XXI^{ème} siècle.

Jadelot ne cite que peu de noms d'auteurs de formules, par exemple : Bacher, Belloste (les célèbres pilules), Berckley, Fernel, Fuller, Godart, Goulard (l'eau végéto-minérale), Lanfranc, Minderer, Rivière, Stoughton, Tissot ; une seule ville : Édimbourg ; et seulement deux pharmacopées : le *Codex de Paris* pour la poudre hydragogue et l'électuaire lénitif, et la *Pharmacopée de Prague* pour la potion camphrée forte.

Comparaison avec d'autres pharmacopées contemporaines

Il est vraisemblable qu'au cours de sa rédaction, Jadelot a cherché à minimiser le nombre des formules qu'il proposait. Pour s'en faire une idée, il est possible de comparer sa pharmacopée à d'autres ouvrages similaires et contemporains, bien que l'exercice soit naturellement périlleux en raison de conditions différentes de conception et d'écriture. Dans un travail réalisé en 1999 par l'un d'entre nous avec le professeur Martin (14), *La Pharmacopée de Nancy*, dont devaient se doter les apothicaires de la ville selon leurs statuts de 1764 mais dont le premier projet soumis au Collège royal de Nancy ne date que de la fin de l'année 1784, a été comparée au *Codex de Paris* de 1758 que ces apothicaires utilisaient jusqu'alors, et à la *Pharmacopée générale* de Spielmann publiée à Strasbourg en 1783. Deux de ces pharmacopées sont donc réellement contemporaines de celle de Jadelot, celle de Paris ayant trente ans de plus. Que trouvons-nous ? Jadelot a rassemblé 342 formules ; Mandel, rédacteur de la *Pharmacopée de Nancy* et partisan de

la limitation et de la simplification, 316 ; Spielmann, 633, cependant que l'ouvrage parisien en compte 617.

La pharmacopée des apothicaires nancéiens n'avait pas la même finalité que celle de Jadelot. L'étude que nous avons faite permet néanmoins une comparaison. Les deux ouvrages sont de même format, mais celui de Mandel comporte presque le double de pages : 84 + 312. Dans ses 84 premières pages figure le catalogue des drogues avec 282 plantes, 31 produits minéraux et 17 produits animaux. Ces nombres sont très comparables à ceux de Jadelot. La suite du livre contient la pharmacopée dans les 312 pages précitées, où douze chapitres rassemblent 275 médicaments. Pour sa part, Jadelot présente ses formules dans seize chapitres.

Discussion sur les ouvrages "destinés aux pauvres"

Terminons cette analyse par une courte évocation des ouvrages et pharmacopées des pauvres. De tels livres existent depuis très longtemps, des siècles en réalité. Dans notre pays, plusieurs, très classiques, peuvent être cités pour le XVIIIème siècle, en particulier ceux de Dubé et ceux de Madame Fouquet, mais d'autres les ont précédés. Dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, avant Jadelot, le célèbre *Manuel des Dames de Charité* connaît une 5ème édition en 1754 cependant que *La Pharmacopée des pauvres*, par le Docteur W***... paraît en 1757 et que le Messin Pierre-Joseph Buc'Hz (ou Buchoz) fait éditer sa *Médecine rurale et pratique... ou Pharmacopée végétale et indigène* à Paris en 1768. Dans la même période, citons enfin l'ouvrage de Tissot, *Avis au Peuple sur sa Santé*, dont une dizaine d'éditions paraissent en quelques années.

Il est généralement admis que ces ouvrages sont destinés aux personnes "pieuses et charitables", ecclésiastiques et dames de la noblesse et de la bourgeoisie, qui se placent bénévolement au service des pauvres, des campagnes en particulier. Inspirés des pharmacopées savantes et "officielles" mais adaptés aux connaissances et au matériel des utilisateurs, ils décrivent les procédés de fabrication et les conditions d'utilisation des remèdes convenant aux diverses situations susceptibles de se présenter. Tous les auteurs s'accordent sur le but à atteindre : fournir aux pauvres malades des remèdes efficaces, peu coûteux, faciles à préparer et, si possible aussi, faciles à prendre. Toutefois certains en accusent d'autres d'avoir recours à des remèdes trop compliqués ou trop coûteux pour leurs destinataires. Ceci nous amène à une remarque suscitée par notre mentalité d'aujourd'hui mais qui n'a aucun sens à l'époque concernée : la discrimination sociale dans la thérapeutique. La pharmacopée de Jadelot est très discrète sur ce point, bien qu'à propos de l'apozème pectoral, page 20, figure la mention "remplace le bouillon de mou de veau et d'escargots trop cher pour les pauvres". Ceci n'empêche pourtant pas ce médicament de nécessiter des dattes pour sa préparation... Il se trouve en effet dans les ouvrages des formules dédiées "aux riches, aux plus riches" et d'autres "pour les pauvres, pour les gens de basse condition, pour le vulgaire, pour la populace !". Les riches étaient-ils mieux soignés que les pauvres ? Et donc les pauvres moins bien que les riches ? La consultation des ouvrages destinés aux affections des pauvres, et celui de Jadelot, laisse penser qu'en cette fin du XVIIIème siècle, la préoccupation de les soigner correctement est réelle.

Des différences importantes se manifestent dans les plans adoptés pour ces livres. Certains sont d'inspiration plutôt galénique et décrivent avec soin les opérations pharmaceutiques, d'autres sont plutôt médicaux, traitant d'abord des maladies et de leurs symptômes avant d'envisager les formules des remèdes à la fin et en les détaillant plus ou

moins (10). Tout cela dépend bien sûr de la formation professionnelle de l'auteur et du but qu'il s'est assigné. L'attribut d'un privilège par une institution constitue une sorte de reconnaissance "officielle" de l'activité des auteurs et des destinataires de ces œuvres.

Conclusion

En dehors d'être un "travail de charité", la *Pharmacopée des pauvres* du docteur Nicolas Jadelot, apparaît aussi comme un ouvrage de pharmacie, de pharmacologie et de thérapeutique, et comme l'œuvre pédagogique d'un professeur. L'auteur y a mis tout son talent et sans doute aussi beaucoup de temps et de travail. Cela ne nous étonnera pas. Dans l'éloge que lui consacra le professeur Lamoureux bien longtemps après sa mort, compte tenu des événements survenus alors et entre-temps, il soulignera "la clarté, l'ordre, la méthode, la noble simplicité du langage, le charme du débit, l'art de captiver l'attention (...)" (11). Au-delà des paroles "de circonstance", Jadelot avait cette réputation. Dans sa thèse de doctorat, le futur doyen Beau indique qu'il "préparait ses leçons avec beaucoup de soin et de conscience" (3).

Compte tenu de l'année de sa parution, 1785, et des graves événements qui allaient survenir rapidement, de l'existence aussi d'autres ouvrages ayant la même finalité, il est difficile de savoir quels ont été l'audience et l'usage de cette pharmacopée. La publication d'une seconde édition en l'an VIII (1800), sous l'égide de Jean-François Nicolas Jadelot, peut indiquer que la première, quinze années auparavant, avait été accueillie avec succès et qu'elle était épuisée. Toutefois, cette seconde édition est pratiquement identique à la première, au mot près, et son éditeur ne fournit aucune indication sur les motivations qui l'ont conduit à cette ré-édition. Le fait que presque aucun changement n'a été effectué peut signifier que cela ne se justifiait pas et que l'édition initiale était d'une qualité très satisfaisante.

Une manière, imparfaite il faut tout de suite le préciser, de se rendre compte de son usage à Nancy, serait de recenser les prescriptions présentes dans les registres des consultations du Collège royal de médecine entre 1785 et la suppression de cette institution (2), et de les comparer au formulaire. En effet, bien que la *Pharmacopée des pauvres* n'ait pas été rédigée à l'usage du Collège, auquel il est agrégé, Jadelot le mentionne explicitement dans son avant-propos.

Au terme de cette étude, une question, nous semble-t-il importante, nous est apparue. À qui la *Pharmacopée des pauvres* était-elle en définitive destinée ? Aux pauvres ? À ceux qui "font" de la médecine sans être médecins ? À ceux qui s'occupent des pauvres ? Aux médecins du Collège royal ? Aux apothicaires de Nancy ? D'ailleurs ? La réponse n'est pas dans le livre. Les drogues végétales y sont très présentes et de ce fait nombre de formules peuvent être réalisées à la maison ou ailleurs par les malades ou leurs familles ou les personnes charitables, avec des plantes recueillies localement ou données par le jardinier du Collège. Mais il est clair aussi que nombre d'entre elles nécessitent des drogues végétales étrangères, rares et coûteuses, quelques drogues minérales et animales qui ne se trouvent que chez le droguiste pour les premières et sinon chez l'apothicaire, en ville dans les deux cas. Il est aussi des modes opératoires qui sont "réservés" à l'art et au matériel de l'apothicaire. N'oublions pas également que les maisons de charité et les hôpitaux ne disposent généralement pas d'un apothicaire, même s'ils possèdent une apothicairerie et une "sœur pharmacienne". Pour leur part et pour plusieurs raisons, les pauvres ne peuvent se procurer toutes les drogues décrites et ne sont pas capables de

réaliser certaines formules. Ils ne sauront d'ailleurs pas que l'ouvrage existe, d'autant que beaucoup ne savent pas lire.

Aussi, nous semble-t-il, et même si Jadelot ne l'a pas écrit, et même s'il n'en était pas complètement conscient, par la force des choses, son beau travail était sans doute avant tout destiné à ses collègues médecins du Collège royal et aux apothicaires de Nancy. Sa *Pharmacopée des pauvres* est aussi plus qu'une simple pharmacopée, plus qu'un simple formulaire, et n'est pas seulement destinée aux pauvres.

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

- (1) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, L 1695 : Administration et tribunal révolutionnaire, 1790-an VIII, jardin de botanique, point 11 d'un courrier du 23 thermidor.
- (2) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 15 J 9 à 11 : registres des consultations des pauvres du Collège royal de médecine de Nancy, de 1760 à 1793.
- (3) BEAU A. - L'enseignement de l'anatomie en Lorraine (1602-1933). *Thèse méd. Nancy*, 1933, Arts graphiques, Nancy, 1933, 96 p., ici p. 30.
- (4) BEAU A. - La fondation du Collège royal de médecine de Nancy (15 mai 1752), *Revue médicale de Nancy*, 1952, vol. 77, 189-203.
- (5) BLÉMONT H. - "Jadelot", *Dictionnaire de biographie française*, 1994, vol. 18, col. 362-363, n° 1 (Jean-François Nicolas), 2 (Joseph) et 3 (Nicolas, l'auteur de la *Pharmacopée des pauvres*).
- (6) DEFACQZ E. - *Dorvault - L'Officine ou Répertoire général de pharmacie pratique*, Vigot, Paris, 16ème édition, 1923.
- (7) DIDELOT N. - La pharmacie et les médicaments dans la famille Jadelot. *La Pharmacopée des pauvres* de N. Jadelot, 1784. *Thèse dipl. État doct. pharm.*, Nancy, 2005, 136 p.
- (8) DUBRET L. - Les Jadelot, professeurs aux Facultés de médecine de Pont-à-Mousson et de Nancy, 1724-1793. *Thèse méd. Nancy*, 1937, Imprimerie Thomas, Nancy, 1937, 180 p.
- (9) FLAHAUT J. - La thériaque diatessaron ou thériaque des pauvres, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 318, 1998, 173-182.
- (10) LAFONT O. - Médicaments des villes, médicaments des champs. Réglementation stricte contre pragmatisme, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 334, 2002, 211-220.
- (11) LAMOUREUX M. - Éloge de Nicolas Jadelot, *Précis analytique des travaux de la Société académique des sciences, lettres, arts et agriculture de Nancy pendant le cours de 1811 et 1812*, séance publique du 23 juillet 1812, Guivard, Nancy, 1813, p. 62-69.
- (12) LARCAN A. - Nicolas Jadelot, anatomiste, physiologiste et réformateur des études médicales : un esprit humaniste au siècle des Lumières, Actes du colloque *Stanislas et son Académie*, Nancy, 17-19 septembre 2001, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 2003, 165-174.
- (13) MARTIN J. - *Les Boules d'acier vulnérables, Boules de Nancy, Boules de Molsheim, et les Boules minérales des Chartreux*, chez l'auteur, Malzéville, 1995, 123-127 et 165-171.
- (14) MARTIN J. et LABRUDE P. - *La pharmacopée de Nancy* de François Mandel, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 323, 1999, 317-324.
- (15) MEUNIER M.- La consultation des pauvres organisée par le Collège royal de médecine de Nancy : étude des registres des consultations de 1760 à 1789. *Thèse dipl. État doct. pharm. Nancy*, 2008, 113 p.
- (16) TÉTAU A.J. - Les apothicaires de Nancy au XVIIIème siècle. *Thèse Univ. Pharm. Nancy*, 1932, Occitania, Paris, 1932, 187 p., ici p. 141 et 168.
- (17) W-s. Jadelot Nicolas. In MICHAUD J.-F., *Biographie universelle ancienne et moderne*, reprise de l'édition de 1854, Akademisch Drück und Verlaganstalt, Graz (Autriche), 1967, vol. 20, 519.

NDLR : On verra aussi de Pierre LABRUDE, "Quelques recettes odontologiques peu connues ou inédites (Nancy, fin XVIIIème-début XIXème siècles)", dans les *Actes de la SFHAD*, colloque de Nancy, 2008 (sur le site de la BIUM).

RÉSUMÉ

En 1785 paraît à Nancy une Pharmacopée des pauvres rédigée par le docteur Nicolas Jadelot, professeur à la Faculté de médecine. L'ouvrage se compose de quatre parties : un formulaire dont les éléments sont issus de l'hôpital Saint-Charles de la ville, un ensemble de corrections réalisées suite à un incendie ayant retardé la publication, une table des matières et une table des emplois des médicaments, toutes deux très détaillées. In octavo, l'ouvrage comporte 212 pages et rassemble 342 formules, le plus souvent réalisées à partir d'un nombre assez élevé de drogues, pour l'immense majorité d'origine végétale, rarement d'origine minérale et exceptionnellement issues du règne animal. L'ouvrage, comme son titre complet l'indique, est destiné aux maisons de charité, aux hôpitaux et à toutes les personnes qui s'occupent des pauvres. Cependant, l'examen des formules et de leurs constituants montre que ceux qui auront le plus de facilités et de raisons d'utiliser cette pharmacopée sont les médecins et les apothicaires, en particulier les membres du Collège royal de médecine, créé en 1752, et qui organise tous les samedis une consultation des pauvres, et les six membres du corps des apothicaires de Nancy, qui se sont associés à cette œuvre charitable en 1764 en proposant la fourniture gratuite des médicaments prescrits à l'occasion de ces consultations.

SUMMARY

In 1785, Doctor Nicolas Jadelot, a professor at the Faculty of medicine of Nancy, published a little book entitled Pharmacopée des pauvres. Four parts composed it : pharmaceutical formulas from Saint-Charles Hospital, some corrections, a table of materials and a table of the use of drugs. In octavo, the book gathered 212 pages and 342 formulas of drugs, most of the materials being found in plants. The book was devoted to hospitals, houses of charity and all persons working for poor people. However, the examination of the pharmaceutical formulas shows that physicians and apothecaries have certainly been its best users, mainly the members of the Royal College of medicine and the six apothecaries of the town, associated with these physicians in a charitable medical activity directed towards this poor people.

